



Le Conseil fédéral se prononcera au plus tôt en 2028 concernant un éventuel soutien financier à une exposition nationale.

Berne, 29.03.2023 - Le 29 mars 2023, dans le contexte d'une situation financière tendue, le Conseil fédéral a débattu de la suite à donner au projet d'une exposition nationale dans un avenir proche (2030+). Il a décidé que la Confédération poursuivra les préparatifs et les travaux d'accompagnement impliqués. Il a toutefois aussi précisé qu'il ne peut pas se prononcer quant à un éventuel engagement financier. Au vu des mesures d'économie en cours au sein de la Confédération et des cantons, la tenue d'une exposition nationale avec participation de la Confédération n'est pas réaliste avant 2030.

Le 29 juin 2022, la position commune du Conseil fédéral et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) au sujet d'une prochaine exposition nationale a été approuvée par celui-ci. Les deux parties s'y étaient déclarées favorables à la tenue d'une future « Expo » et avaient brossé les grandes lignes des conditions-cadre. Depuis ce positionnement, l'année 2022 s'est close sur un déficit de 4,3 milliards de francs pour les comptes de la Confédération. Ceux-ci pourraient rester dans les chiffres rouges ces prochaines années également.

Au vu de la situation financière actuellement tendue de la Confédération et des cantons, la question se pose de savoir si le Conseil fédéral maintient sa déclaration d'intention positive de l'été 2022 concernant l'organisation d'une exposition nationale. Le 29 mars 2023, le Conseil fédéral a réaffirmé sa position de principe de juin 2022 et décidé de poursuivre les préparatifs et les travaux d'accompagnement. Concrètement, le soutien conceptuel et procédural des initiatives en cours sera maintenu et le DEFR (SECO) poursuivra les travaux préliminaires pour le compte de la Confédération. Comme annoncé, le Conseil fédéral fixera d'ici fin 2023 les conditions-cadre devant régir l'organisation de la future exposition nationale.

Étant donnée la situation financière actuelle de la Confédération, le Conseil fédéral fait savoir qu'il pourra se prononcer au plus tôt en 2028 concernant un éventuel engagement financier (type de participation, montant, calendrier, etc.). C'est pourquoi la tenue d'une exposition nationale n'est guère réaliste avant 2030.

Après cette décision de principe, le Conseil fédéral définira dans une prochaine étape les grandes lignes des conditions cadres applicables. Dans la droite ligne de la position approuvée en juin 2022, la Confédération ne fonctionnera pas comme initiatrice du projet, mais entend soutenir et accompagner une approche « bottom-up » avec un ancrage dans les régions.

Adresse pour l'envoi de questions

Communication SG-DEFR
info@gs-wbf.admin.ch, +41 58 462 20 07

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<http://www.wbf.admin.ch>



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-94029.html>